

PROCÈS-VERBAL

de l'installation de 06 conseillers municipaux et de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois mai à vingt heures zéro minute, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de Nançay (Cher).

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BAILLY, Arnaud BONNOT, Murielle BOUGIS, Marie CAILLET (nouvelle élue), Anne COUDURIER (nouvelle élue), Lionel FONTENY, Arlette GUÉRU (nouvelle élue), Denis IMBAULT, Guillaume LEFEVRE (nouveau élu), Roseline MARY, Sylvain PINGUET (nouveau élu), Philippe RAGOBERT (nouveau élu), Alain URBAIN, Jocelyne VERMOND.

Était absente : Caroline GALLOIS.

Installation de 6 conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire intérimaire, (art. L.2122-17 du CGCT) qui a déclaré les 6 membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents), installés dans leurs fonctions.

Madame Marie CAILLET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Élection du Maire :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Lionel FONTENY, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs Arnaud BONNOT et Denis IMBAULT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. Alain URBAIN : 14 voix

Monsieur Alain URBAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7-1 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Élection du premier adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).....	1
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : Mme Murielle BOUGIS : 13 voix.

Madame Murielle BOUGIS a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

Élection du deuxième adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L ; 66 du Code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. Denis IMBAULT : 14 voix.

Monsieur Denis IMBAULT a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Vote des conseillers délégués :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer deux conseillers délégués qui auront des fonctions et seront rémunérés.

Suite à un vote, Monsieur Alain BAILLY et Madame Roseline MARY ont été élus à l'unanimité, conseillers délégués.

.../...

.../...

Indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués :

Le conseil municipal a fixé le montant de l'indemnité des élus en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à savoir :

- le Maire : 22 % de cet indice,
- les adjoints : 7.5 % de cet indice,
- les conseillers délégués : 4.5 % de cet indice.

Ils seront rémunérés à compter du 04 mai 2019.

Désignation des délégués :

- Délégués à la Communauté de Communes des Villages de la Forêt : ont été élus :
 - M. Alain URBAIN, Mme Murielle BOUGIS, M. Denis IMBAULT, M. Alain BAILLY.
- Délégués Syndicat Départemental d'Énergie du Cher :
 - titulaire : M. Alain BAILLY (déjà en poste),
 - suppléant : M. Denis IMBAULT.
- Délégués au Pays Sancerre Sologne :
 - Titulaire : M. Alain URBAIN
 - suppléante : Mme Jocelyne VERMOND.
- Correspondant Défense :
 - M. Arnaud BONNOT.
- Commission appel d'offres :
 - Titulaires : M. Alain BAILLY, M. Denis IMBAULT, M. Philippe RAGOBERT
 - suppléants : M. Arnaud BONNOT, Mme Roseline MARY, M. Sylvain PINGUET.
- Commission C.C.A.S
 - Président : M. Alain URBAIN
 - membres : Mme Murielle BOUGIS, Mme Anne COUDURIER, Mme Caroline GALLOIS, M. Arnaud BONNOT.

Constitution des commissions et désignation des délégués :

- Commission Finances, Economie, Fiscalité :
 - responsable : M. Alain URBAIN
 - responsable économie, commerce et artisanat : Mme Arlette GUÉRU
 - autres membres : M. Alain BAILLY, M. Arnaud BONNOT, Mme Murielle BOUGIS, Denis IMBAULT, M. Philippe RAGOBERT.
- Commission Urbanisme, travaux et sécurité :
 - Responsable : M. Philippe RAGOBERT
 - Autres membres : M. Alain BAILLY, M. Denis IMBAULT, M. Alain URBAIN.
- Commission Propriété Communale (environnement, pêche, chasse, bois, patrimoine, cimetière) :
 - responsable : M. Lionel FONTENY
 - responsable patrimoine et cimetière : M. Arnaud BONNOT
 - autres membres : M. Alain BAILLY, Mme Caroline GALLOIS, M. Denis IMBAULT, Mme Roseline MARY, Mme Jocelyne VERMOND, M. Sylvain PINGUET, Mme Marie CAILLET. M. Guillaume LEFEVRE, M. Alain URBAIN.

.../...

.../...

- Commission communication, information, informatique, téléphonie :
 - responsable : M. Denis IMBAULT
 - autres membres : Mme Arlette GUÉRU, M. Philippe RAGOBERT, M. Alain URBAIN.

- Commission animation, tourisme, camping, associations, fleurissement, aménagement :
 - responsable : Mme Murielle BOUGIS
 - responsable camping et fleurissement : Mme Roseline MARY
 - autres membres : M. Alain BAILLY, M. Arnaud BONNOT, M. Lionel FONTENY, Mme Caroline GALLOIS, M. Denis IMBAULT, Mme Jocelyne VERMOND, M. Sylvain PINGUET, Mme Anne COUDURIER, Mme Arlette GUÉRU, Mme Marie CAILLET, M. Guillaume LEFEVRE, M. Philippe RAGOBERT, M. Alain URBAIN.

- Commission intergénération, social, services à la personne :
 - responsable : Mme Anne COUDURIER
 - adjointe : Mme Murielle BOUGIS
 - autres membres : M. Guillaume LEFEVRE, M. Alain URBAIN.

- Commission scolaire et périscolaire :
 - responsable : M. Sylvain PINGUET
 - adjointe : Mme Murielle BOUGIS
 - autres membres : Mme Anne COUDURIER, Mme Marie CAILLET, M. Alain URBAIN.

- Délégué Sécurité Routière :
 - titulaire : M. Lionel FONTENY.

- Correspondant Défense :
 - M. Arnaud BONNOT.

Élections européennes :

Le planning, pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai prochain, a été établi.

Questions diverses :

- ❖ Il est indiqué que la préparation du budget est en cours et qu'il devra être finalisé le plus rapidement possible.
- ❖ Des réunions d'information concernant la fusion des Communautés de Communes seront organisées pour les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.